

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

DU JEUDI 19 JANVIER 2017

N° de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : le 9 janvier 2017

Ouverture de séance :

A. Présentation des membres

Le conseil d'établissement se réunit, en ce jour, sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme CAZEBONNE Samantha.

Nombre de présents : 17

Personnes absentes excusées : 7

Personnes absentes non excusées : 0

Pour plus de détails sur la liste des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 17 pour un quorum de 13. Le conseil d'établissement peut siéger valablement.

Le quorum étant atteint la séance débute à 17h15

B. Désignation du secrétaire de séance : Prime Annabelle

C. Approbation d'amendement du règlement intérieur

Amendement proposé :

Interdiction, pour tous les élèves, de sortir et/ou allumer un téléphone portable dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement. Le téléphone pourra être confisqué par tout membre de l'équipe éducative si cette interdiction n'est pas respectée. Il sera éteint par l'élève, remis par le personnel de l'établissement au gestionnaire contre un billet de dépôt. Seul un tuteur légal pourra récupérer le portable en échange du billet de dépôt.

Si l'interdiction n'est pas respectée :

- o 1^{er} incident : le tuteur pourra récupérer le téléphone en fin de journée uniquement.
- o 2^{eme} incident : le tuteur pourra récupérer le téléphone en fin de journée uniquement. Un rapport d'incident notifiant une punition sera rédigée.
- o 3^{eme} incident : le tuteur pourra récupérer le téléphone en fin de journée uniquement, après un entretien avec la proviseure (ou son représentant en cas d'absence) qui pourra sanctionner l'élève pour son comportement.

NOTA : Aménagement de la réglementation pour les élèves du Cycle Terminal :

Les élèves de 1^{ere} et Terminale auront le droit d'utiliser leurs téléphones portables exclusivement dans un espace identifié de la cour de récréation et sur 3 créneaux horaires (8h30-8h40 ; 10H40-10H55 ; 16H10-16H20). Ils pourront en outre utiliser leur téléphone avec l'autorisation et sous contrôle de leurs enseignants ou de la Vie Scolaire dans le cadre de travaux de recherche.


Résultat du vote sur l'amendement du règlement intérieur :

Nombre de votants	17	Nombre de votes POUR	16
Nombre d'abstentions	1	Nombre de votes CONTRE	0

La séance prend fin à 18h15.

Secrétaire de séance

Annabelle PRIME



Proviseure

Samantha CAZEBONNE

